

CAHIER D'ACTEURS N°13

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

AOÛT 2020



Collectif STOP-EPR, Ni à Penly ni ailleurs

Association membre de France Nature Environnement et du Réseau Sortir du nucléaire, siégeant à la CLIN Paluel-Penly,

Acteur des débats publics successifs depuis 2010 sur les projets de parc éolien en mer

Maison des associations et de la solidarité de Rouen,
22bis rue Dumont d'Urville

06.62.29.50.48

<http://stopeprpenly.org/>

<https://www.facebook.com/stopepr>

C
O
N
T
A
C
T

POUR UNE PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE OFFSHORE EFFICIENTE

Le Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs rappelle son soutien critique mais résolu au développement de l'éolien en mer si tant est que les projets préservent le bon état écologique du milieu marin voire contribue à le restaurer.

Au regard du vieillissement et de l'obsolescence de la filière atomique, nous considérons que l'éolien en mer est un moyen sûr et efficace de réaliser une transition vers un modèle énergétique fondé sur la sobriété et l'efficacité.

Comme France Nature environnement, nous considérons que la mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie en mer nécessite un travail d'information, de concertation et de planification qui jusque-là a fait défaut.

Mais nous tenons à affirmer en complément des arguments avancés par les associations de protection de la Nature et de l'environnement la nécessité de financer le développement de l'offshore à la mesure des défis auxquels nous faisons face.



Engagés dans les débats publics successifs depuis 2010, nous nous félicitons que l'Etat propose un débat public en amont de l'appel d'offre pour un 4e parc éolien en mer en Normandie :

« Pour la première fois, avant la décision de l'État, ce débat public permet à chacun de contribuer à la définition de l'appel d'offres, de ses caractéristiques et des critères de localisation.

Le débat public est préalable au lancement de cet appel d'offres. Chacun pourra s'exprimer sur son opportunité, ses caractéristiques, et la zone potentielle d'implantation des éoliennes en mer. »

Cet exercice nécessaire est favorable à la compréhension par tou(te)s des enjeux et nous l'espérons à l'acceptabilité d'une filière qui n'a pu jusqu'à présent mener à son terme aucun projet. Pour autant, la concertation ne saurait se limiter à un seul projet. Il s'agit aujourd'hui d'initier à l'échelle de la façade maritime un dialogue sincère à l'échelle de la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

| Date d'attribution de l'AO | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | >2024 |
|----------------------------|-----------------------------------|--|--|---|------------------------|---|
| Eolien flottant | | | 250 MW Bretagne Sud (120 €/MWh) | 2 x 250 MW Méditerranée (110 €/MWh) | | 1 000 MW par an, posé et/ou flottant, selon les prix et le gisement, avec des tarifs cibles convergeant vers les prix de marché sur le posé |
| Eolien posé | 600 MW Dunkerque (45 €/MWh) | 1 000 MW Manche Est Mer du Nord (60 €/MWh)* | 500 – 1 000 MW Sud-Atlantique** (60 €/MWh) | | 1 000 MW (50 €/MWh) | |

* Pour ce projet, la date de 2020 est la date de lancement de la procédure de mise en concurrence.
 ** Dans ce cadre, un projet éolien en mer au large d'Oléron pourrait être attribué.

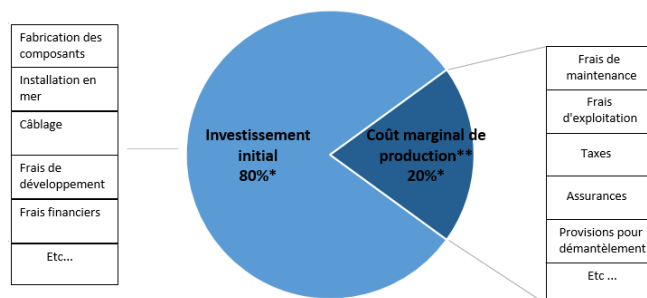
L'enjeu industriel et écologique est de taille. Non seulement il s'agit d'accompagner d'ici 2024 la réalisation des trois premiers parcs décidés au cours de la décennie qui vient de s'écouler mais de définir des zones préférentielles pour les appels d'offres suivant en visant l'excellence environnementale bien plus que des coûts économiquement acceptables.

Le Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs préconise ainsi que la recherche du moindre impact sur la mer et le littoral ne soit pas fragilisé par des objectifs comptables à court terme. La protection de la Nature et de l'environnement n'est pas une charge c'est un investissement en faveur des meilleures pratiques et des technologies les plus efficaces.

L'éolien offshore doit être financé à la mesure de ses impacts sur les milieux et les espèces

Selon l'Ademe, en 2016, le coût de production de l'électricité éolienne en mer était estimé entre 123 € et 227 € le MWh pour des machines posées et entre 165 € et 364 € le MWh pour l'éolien flottant.

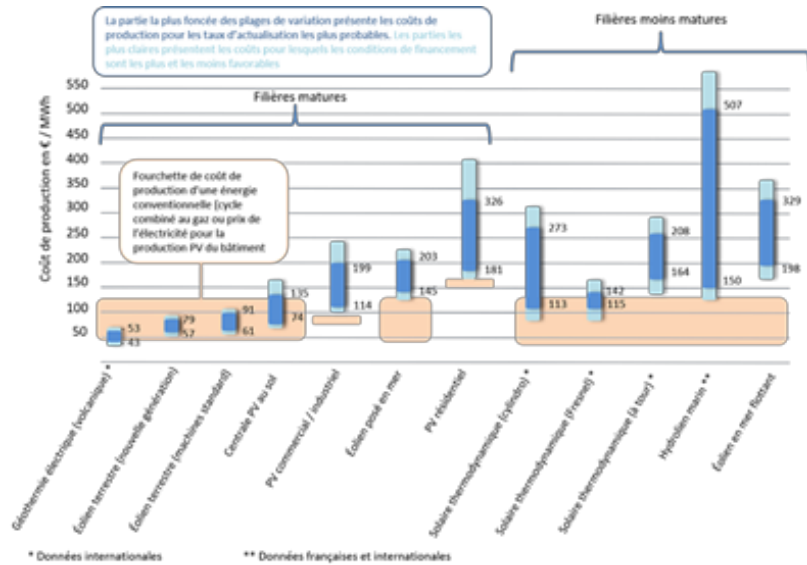
Décomposition du tarif proposé dans le cadre de l'appel d'offres***



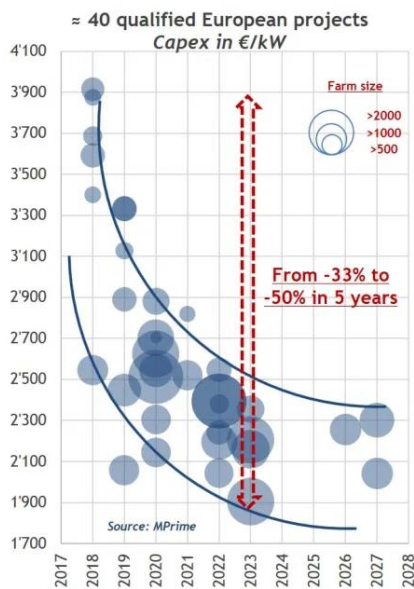
*données estimatives
 **ou coût hors amortissement
 ***également tarif d'achat de l'électricité par EDF Obligation d'Achat

Depuis ces coûts n'ont cessé de reculer...





Une évaluation actualisée donne à voir que les tarifs d'achat obtenus par les porteurs de projet au cours des dernières années sont proches de 60 €/MWh. En Mer du Nord des lauréats d'appel d'offre n'ont demandé aucun soutien public.



En 2019, l'Etat a pris en compte cette évolution en proposant de nouveaux tarifs d'achat. D'aucuns voient là un effort des pouvoirs publics _ au regard de ce qui se passe au Royaume-Uni _ qui se justifie par deux particularités des côtes françaises : des vents plus faibles et une nature de sol plus complexe (sols rocheux carbonatés au lieu de sols sableux ou argileux).

Pour autant la recherche du moindre coût n'est pas favorable à un développement équilibré et soutenable d'une filière encore émergente ici. Il conviendrait plutôt de viser une évaluation sincère des coûts de construction et d'exploitation des parcs qui prenne pleinement en compte la protection des milieux et des espèces mais aussi des compensations d'impacts négatifs sur des activités humaines marines.

L'enjeu est de taille. Il s'agit d'éviter de succomber à nouveau à un moins disant qui a fortement pénalisé le développement de l'éolien en mer ici il y a dix ans

Si « l'éolien en mer peut produire en masse une électricité à bas coût, à proximité des centres de consommation », les coûts environnementaux doivent être pris en compte au regard de la nécessité d'éviter et de réduire des impacts non nuls voire de compenser les cas échéant des effets néfastes tant sur les milieux que sur d'autres usages de la mer.



Investir en faveur d'une industrie industrialisante au service des territoires

Aucune filière industrielle ne s'est développée au cours des deux siècles qui viennent de s'écouler en Europe sans un soutien des pouvoirs publics nationaux et régionaux. Il suffit de regarder l'histoire du rail en France et celle bien plus problématique de la filière nucléaire.



L'enjeu aujourd'hui pour soutenir le développement et le perfectionnement des énergies marines renouvelables n'est pas tant de viser une baisse comptable des prix mais d'envisager avec le plus grand nombre des acteurs et des intérêts en présence quel coût pourrait permettre d'atteindre au plus vite des objectifs sociaux, environnementaux, technologiques et industriels dans un souci de revitalisation d'un littoral qui n'est pas seulement un espace touristique.

Cette mutation commence à peine en Normandie, région marquée par des choix industriels imposés. L'enjeu est de la consolider pour accompagner une transition du territoire vers le #MondedAprès :

- Transition industrielle
- Transition énergétique
- Transition maritime en particulier de la pêche
- Transition écologique

Ainsi on ne peut distinguer objectifs sociaux et objectifs économiques. Bien au contraire, tout ce qui sera mis en œuvre pour la protection des milieux et des espèces mais aussi des usages traditionnels de la mer contribue à renforcer le développement durable du territoire.

Deux indicateurs pourraient être envisager pour fixer au mieux un tarif d'achat pour le 4e appel d'offre comme pour les suivants : le bon état écologique du milieu marin et l'emploi. Nos partenaires et amis de France Nature Environnement proposent toute une série de mesures et de méthodes pour atteindre le premier objectif. Pour notre part nous voulons insister sur l'enjeu socio-économique en faveur du littoral et de ses villes qui subissent une crise majeure. L'affirmation d'une filière éolienne offshore peut être un levier pour ramener de l'activité et ainsi endiguer une déprise que l'ancien modèle de développement ne réussit pas à ralentir.

Le Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs recommande dans l'intérêt du territoire, de la mer et du littoral que soient dument financé dès l'attribution non seulement le développement industriel du projet mais des mesures de protection des milieux et espèces qui pourraient être impactés par la phase travaux et surtout des expertises non-institutionnelles dans le cadre du dialogue technique et environnemental associant la société civile, l'Etat et le maître d'ouvrage. Il en va de l'acceptabilité du projet comme de la proportionnalité des mesures qui seront prises pour protéger l'environnement.

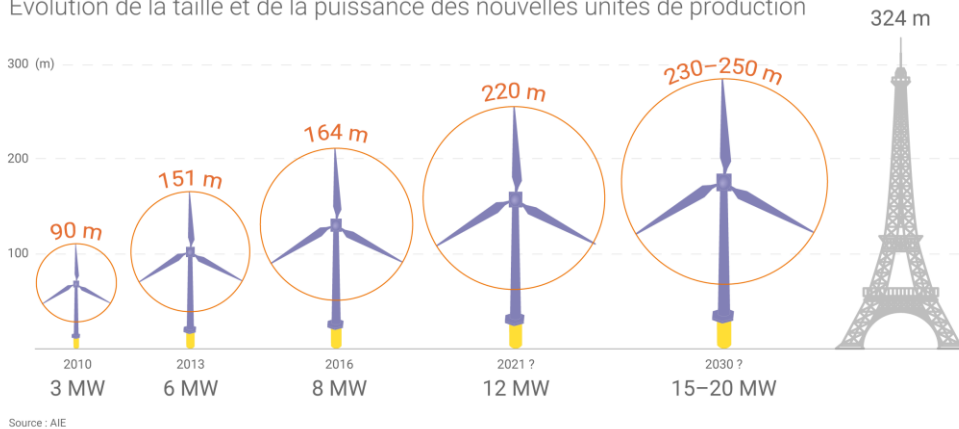


Le tarif d'achat proportionné s'impose dans une logique de développement durable

L'instauration d'un tarif d'achat pour soutenir la transition énergétique est un des piliers de l'Energiewende déployée par l'Allemagne depuis le gouvernement Kohl. Deux décennies plus tard le succès est indéniable en particulier pour l'industrie qui multiplie aujourd'hui les prouesses techniques.

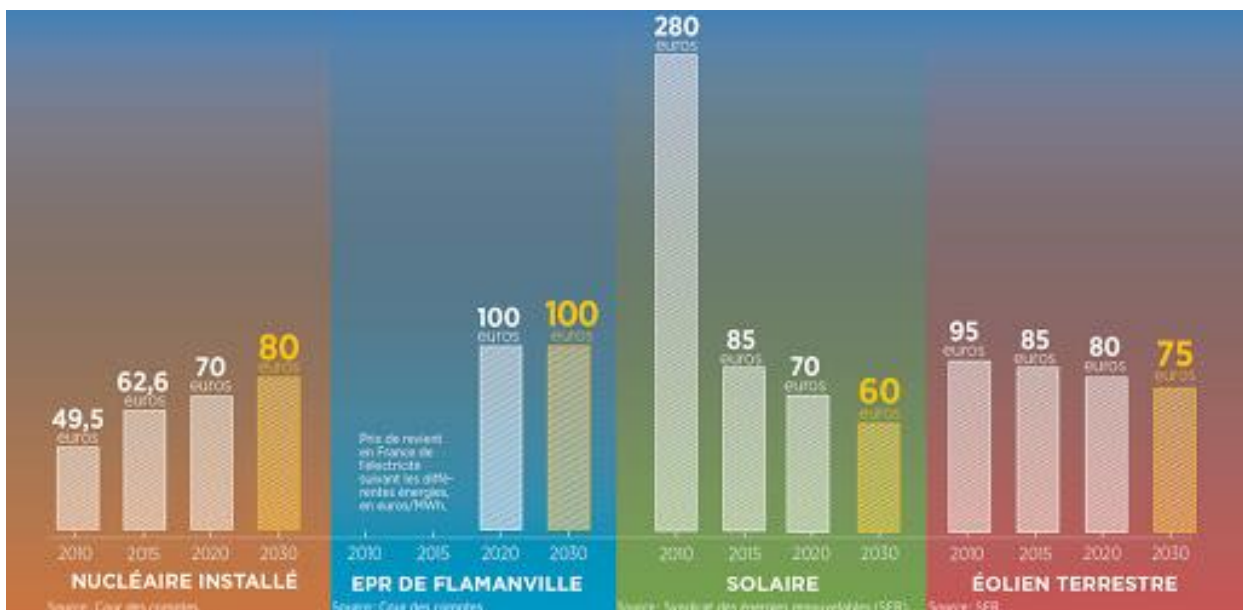
Éolien offshore

Évolution de la taille et de la puissance des nouvelles unités de production



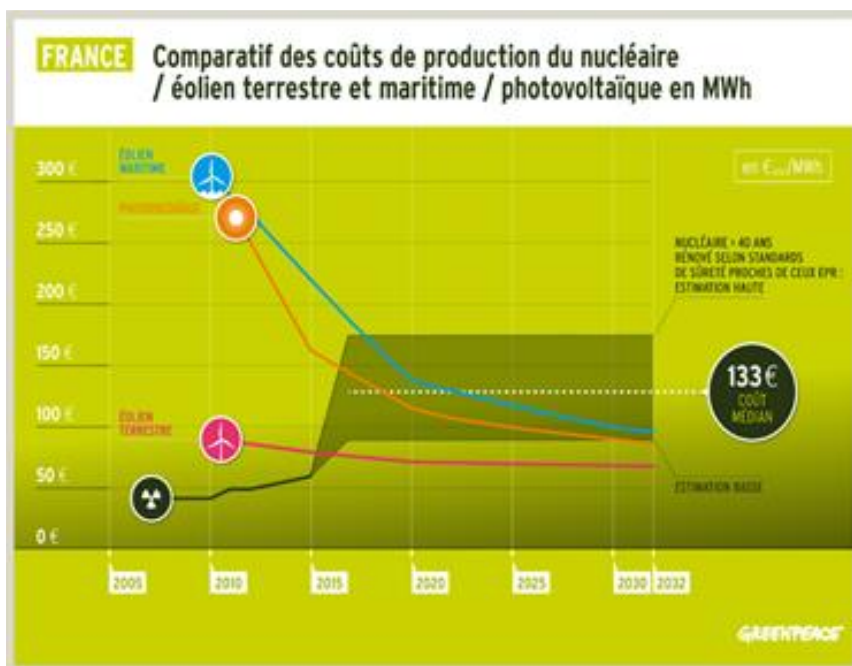
La baisse tendancielle des tarifs depuis une décennie s'il est favorable aux usagers et facilite le financement des parcs limite les investissements alors qu'ici en France la filière reste encore à constituer. Fin 2018, la capacité européenne installée en éolien offshore s'élève à 18,5 GW, reposant sur environ 4 500 éoliennes réparties sur une dizaine de pays, dont plus de 70 % au Royaume-Uni et en Allemagne. Alors que la première éolienne en mer a été installée en 1991 au Danemark, la France n'en compte qu'une seule à ce jour ...

Au regard des données disponibles aujourd'hui et des nombreux retours d'expérience d'Europe du Nord, force est de reconnaître qu'il semble possible de mieux rémunérer les porteurs de projets sans porter atteinte à la compétitivité de la filière éolienne. Suffit pour s'en convaincre de comparer les coûts des énergies renouvelables et ceux de la filière nucléaire qui fait face à un mur d'investissement.



Selon cette étude publiée par Greenpeace en 2014, des marges existent afin de soutenir la filière au regard des coûts du nouveau nucléaire et de la prolongation du parc en exploitation.





Il conviendrait donc que la France consente en faveur de l'éolien à l'effort réalisé pendant trois décennies pour le développement de la filière nucléaire dans le souci de disposer d'une énergie bon marché mais aussi de consolider un secteur industriel en développement et surtout de garantir le bon état des milieux aquatiques.

Renonçons à un modèle énergétique accidentogène qui ne maîtrise pas ses coûts pour un nouveau modèle respectueux des hommes et de l'environnement

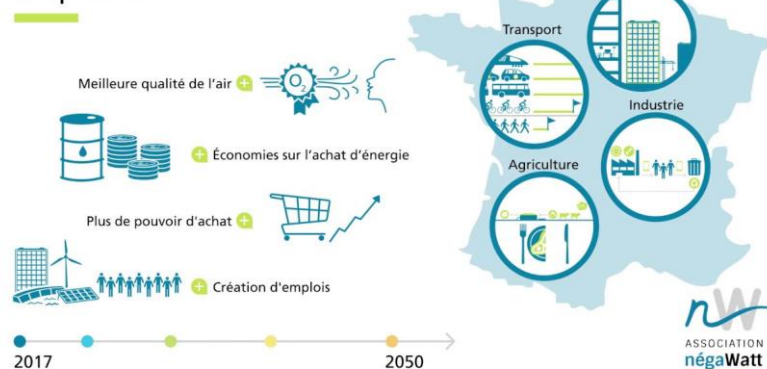
Dans l'intérêt des usagers, des salariés et des entreprises

Pour le mouvement des Acteurs pour l'éolien en mer, l'affirmation d'une filière éolienne offshore est une opportunité pour une région qui fait face conjointement à l'essoufflement des industries énergétiques du XXe siècle et au déclin des activités portuaires.

Notre région ne peut à elle seule faire face à ce défi.

Nous appelons de nos vœux à l'occasion de ce Débat public un Plan Marshall en faveur des industries de la mer. Selon le WWF, la France pourrait créer plus d'un million d'emplois grâce à une relance verte résolue. Ces chiffres ne font que confirmer l'étude réalisée en 2011 par Philippe Quirion sur les impacts socio-économiques du scénario négaWatt. La très sérieuse Ademe le reconnaît elle aussi.

La transition énergétique est possible



Passons aux actes et consentons aux investissements nécessaires pour porter notre territoire en tête de la transition énergétique